



## COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019



**TEC**MAPLAST

ZA du BORREY BP1

01100 MARTIGNAT FRANCE

[www.tecmaplast.fr](http://www.tecmaplast.fr)





## **L'ensemble du GROUPE **TECMA**PLAST adhère aux principes fondamentaux du GLOBAL COMPACT**

Depuis 2011, **Groupe **TECMA**PLAST** s'est engagée à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Depuis plusieurs années, notre entreprise a développé des démarches de progrès qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

C'est dans cette logique que **Groupe **TECMA**PLAST** a décidé de poursuivre ces programmes d'améliorations continue en créant une culture et un environnement de développement et de performance grâce à la formation, la responsabilisation et un engagement fort en matière de responsabilité sociétale.

**Patrick MANDUCHER**  
**PDG Groupe **TECMA**PLAST**





## Les dix principes du G.C et notre engagement

### **Droits de l'homme**

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

### **Droit du travail**

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Environnement**

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **Lutte contre la corruption**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





## NOTRE ENGAGEMENT

Face à la détérioration des modèles économique, sociale, et environnementale, [Groupe TECMAPLAST](#) a souhaité confirmer son attachement aux valeurs humaines en adhérant au GLOBAL COMPACT de l'ONU et ses 10 principes fondamentaux.

[Groupe TECMAPLAST](#) avait toujours développé des démarches de progrès, qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

En rejoignant le GLOBAL COMPACT, [Groupe TECMAPLAST](#) s'oblige à la prise en compte de la dimension sociétale de l'entreprise.

En conséquence, [Groupe TECMAPLAST](#) s'engage à promouvoir le développement durable de l'entreprise en respectant les valeurs humaines et éthiques symbolisées par le GLOBAL COMPACT.

**En 2013** [Groupe TECMAPLAST](#) a adhéré à **ECOVADIS** et obtenu le statut de **fournisseur CONFIRME**

La Direction Générale et l'ensemble du personnel du [Groupe TECMAPLAST](#) participent aux nécessaires efforts tendant vers le développement durable.

En **Novembre 2019**, [Groupe TECMAPLAST](#) a passé avec **succès l'audit de suivi 2 de l'IATF 16949 et ISO 14001 et également l'audit NSA de PSA.**



La politique du Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits de l'homme sont respectés par l'ensemble des collaborateurs dans son usine TECMAPLAST Martignat ( France) et TECMAPLAST CZ à JICIN (CZ).

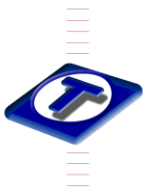
Nous avons communiqué auprès de nos clients notre engagement aux principes fondamentaux du Global Compact et confirmé notre fort attachement à ces principes chaque fois que nécessaire.

### **A- Mise en oeuvre**

A plusieurs reprises, nous avons confirmé notre respect de ce droit Universel à nos donneurs d'ordres qui attendent de leur fournisseurs un engagement réciproque.

### **B- Résultat 2019**

En 2019 Groupe TECMAPLAST certifie aucun manquement au respect des droits de l'homme ni les années antérieures.





### A - Notre politique

Groupe TECMAPLAST est convaincu que l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité est un facteur important de la qualité de vie et d'épanouissement pour les salariés.

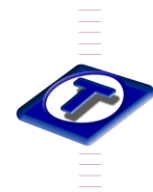
La Direction et son équipe encadrante s'appliquent à mettre en œuvre et développer avec chacun des membres du comité d'entreprise et du CHSCT les plans d'actions en faveur de la protection de la santé et de la pénibilité au travail.

Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits des salariés dans ses entreprises en France commet à l'étranger sont respectés selon les principes § 3 à 6 des conditions de travail du G.C

### B - Mise en œuvre

Depuis 2014, Groupe TECMAPLAST a signé avec les membres du CHSCT et de la D.U.P un plan d'actions destiné à prévenir et réduire les accidents du travail, les situations de pénibilité recensées sur les postes de travail.

En 2015 l'entreprise a procédé à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques en intégrant les facteurs de pénibilité afin de n'avoir qu'une seule source documentaire.





### **C - Résultats 2019**

Par rapport aux objectifs fixés pour 2019, les plus significatifs sont explicités ci-dessous.

#### **1- Sécurité du personnel**

- Mise en place d'un passage piéton pour faciliter la traversée du personnel entre TECMAPOLE et le siège
- Action de sensibilisation du personnel au port des protections auditives, dispensée par l'Ingénieur Prévention de la Médecine du Travail pour 40 personnes, en octobre 2019.
- Dans le cadre de la sécurité incendie, une action de manipulation des extincteurs a été mise en place en Septembre 2019. Nombre de personnes: 30

#### **2 – Audits sécurité :**

- Réalisation de **9 audits sécurité en 2019** et les zones extérieures
- **Aucune non-conformité majeure**

Action : mise en place d'un miroir vers le bâtiment A6 pour sécuriser et faciliter la sortie du parking arrière de TECMAPOLE, et éviter d'éventuelles collisions.





## Conditions de travail - suite

### 3 – Amélioration des conditions de travail :

- Action d'ergonomie à la chaîne peinture : mise en place du nouveau poste « contrôle peinture en ligne » en collaboration avec l'Ergonome de la Médecine du travail.
- Action d'ergonomie du poste concassage selon préconisations de l'Ergonome de la Médecine du travail







## Protection de l'environnement

### **A - Démarche environnement ISO 14001**

Groupe **TECMA**PLAST est très attentif au respect de la protection de l'environnement.

Sur 2019, nous aurons poursuivi notre démarche interne de sensibilisation dans le but de promouvoir des conditions de travail saines ainsi que la responsabilité environnementale.

### **B - Mise en œuvre**

**TECMA**PLAST s'est fixé les objectifs prioritaires suivants :

Respecter les exigences légales, réglementaires liées à son activité ainsi que ses engagements de conformité réglementaires et prendre en compte les exigences spécifiques de nos clients,

Répondre aux attentes de nos clients sur les fondamentaux en suivant les indicateurs pertinents de performance,

Prévenir, maîtriser et minimiser l'impact sur l'environnement en terme de prévention de la pollution (optimisation des consommations d'énergie, amélioration de la gestion des déchets) en considérant l'ensemble du cycle de vie de nos produits,





## Protection de l'environnement

### **B – Mise en œuvre (suite)**

Respecter les équilibres économiques vitaux pour assurer la pérennité et le développement de l'entreprise.

Enfin, TECMAPLAST se fixe comme enjeu de concilier le développement de la performance avec un management à dimension humaine, comme en témoigne son adhésion au Global Compact de l'ONU, qui défend les valeurs éthiques et sociétales de l'entreprise, que prône et partage depuis toujours TECMAPLAST.

**En Janvier 2018, GROUPE TECMAPLAST SAS (GROUP) a reçu une médaille d'or pour sa performance RSE – EcoVadis**





## **T** Protection de l'environnement

ecovadis

**GROUPE TECMAPLAST SAS (GROUP)**

a reçu une  
**médaille d'or**

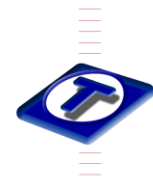
pour sa performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) EcoVadis

- JANVIER 2018 -



Valable jusqu'en : Janvier 2019

Ecovadis® est une marque déposée. © Copyright Ecovadis 2018 - tous droits réservés.





### C – Résultats actions 2019:

#### **Actions Environnement**

Economie d'énergie : Mise en place de la récupération de chaleur sur le groupe froid pour le site d'Izernore

Economie d'énergie : Remplacement des néons dans l'atelier d'Izernore par des éclairages LED

Economie d'énergie : Remplacement de 3 presses hydrauliques par 3 nouvelles presses Electriques





### C – Actions 2019:

**Fin 2019, Groupe TECMAPLAST a décidé d'engager un projet d'entreprise de Transformation Digitale.**

Le déploiement de ce projet d'entreprise est planifié sur les 3 prochaines années.

Résultats 2019 : ***Consitution des groupes digitaux***

Thèmes retenus phase 1:

**B.I – Communication – GED – Infrastructure IT**





## Lutte contre la Corruption

### 1 – Politique générale

Groupe TECMAPLAST se conforme aux réglementations, y compris celles des lois anti-corruption, dans ses pays d'implantation.

### 2 - Notre engagement:

Groupe TECMAPLAST s'attache continuellement à :

- observer les règles morales,
- respecter scrupuleusement ses devoirs,
- respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation.

Chaque femme et homme du Groupe TECMAPLAST s'attache aux respects de ces règles d'intégrité et à diffuser chaque que fois que cela est nécessaire son attachement à ces valeurs.

**Mise en œuvre:** pour formaliser cet engagement nous avons signé les codes éthique de nos clients quand cela nous l'a été demandé.

**Plan d'action:** sur l'année 2019, nous avons poursuivi la diffusion de notre charte ETHIQUE TECMAPLAST auprès de nos clients



## CHARTRE ETHIQUE TECMAPLAST

En conformité avec sa culture et sa philosophie de développement et dans la continuité de son adhésion au Global Compact de l'ONU en 2010, TECMAPLAST affirme les principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

### ❖ DROITS DE L'HOMME

TECMAPLAST s'engage à respecter les droits de l'homme et à ne pas se rendre complice de violation des droits de l'homme.

### ❖ DROITS DES SALARIES

TECMAPLAST s'engage à respecter les droits des salariés et à n'opérer aucune discrimination dans les relations de travail et à se comporter à l'égard de chacun avec dignité.

### ❖ CONDITIONS DE TRAVAIL

TECMAPLAST veille à l'application permanente de sa politique de prévention des risques, de la sécurité au travail et de l'amélioration de la pénibilité au travail.

### ❖ LOIS ET REGLEMENTATIONS

TECMAPLAST s'engage au respect des lois et réglementations dans tous les pays où l'entreprise est amenée à opérer.

### ❖ ENVIRONNEMENT

TECMAPLAST poursuit une approche environnementale active, afin de favoriser la réduction de son empreinte sur l'environnement par la réduction et le recyclage des déchets et par une politique favorisant les économies d'énergie.

### ❖ PRINCIPES D'INTEGRITE

TECMAPLAST s'oblige naturellement, ainsi que tous ses salariés, à un comportement loyal, honnête et équitable avec l'ensemble de ses partenaires, notamment clients et fournisseurs, afin de bâtir des relations durables basées sur la confiance.

### ❖ PRINCIPE DE VIGILANCE

TECMAPLAST invite chaque salarié à signaler toute anomalie liée notamment à la sécurité, à l'environnement et à la qualité des produits.